

LE 9 JUILLET 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le jeudi neuf juillet deux mille vingt, à treize heures cinq, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

- M. Michel Lauzon (vidéoconférence)
- Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
- MM. Robert Charron (vidéoconférence)
François Bélanger (vidéoconférence)
- Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
- M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présents :

- M. Mario Boily, directeur général
- Mme Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

- M. Jean Bouchard, maire

Est également absente :

- Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

539-07-2020 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2403 modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro U-2303 de façon à :

- prescrire la durée de validité d'un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole;
- prescrire qu'il n'y a pas de renouvellement des certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole. (G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2403 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :

- prescrire la durée de validité d'un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole;
- prescrire qu'il n'y a pas de renouvellement des certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole.

540-07-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro U-2303 de façon à :

- prescrire la durée de validité d'un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole;**
- prescrire qu'il n'y a pas de renouvellement des certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole. (G8 400) (U-2403)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro PU-2403 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :

- prescrire la durée de validité d'un certificat d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole;
- prescrire qu'il n'y a pas de renouvellement des certificats d'autorisation pour des travaux de remblai et/ou déblai et pour les travaux d'aménagement, de construction, d'entretien et/ou de modification d'un chemin agricole.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière